

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 29 Novembre 2010

L'an deux mille dix et le vingt neuf novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : 22 novembre 2010

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13 votants : 14

Présents : M.MAURIN – VERNET – CHAUSSIGNAND – CORNET – CROZIER – VOLLE – BEUGNET – JOLLIVET - BOUAZZA – DELAUZUN – AUZAS – FIALON – HILAIRE.

**Excusés : - M. TESTON a donné procuration à Mme BEUGNET
- Mme SALA.**

M. CHAUSSIGNAND, Jean-Luc a été élu secrétaire

Objet : DM 2 – Vote de crédits supplémentaires suite à la dissolution du SIVOM ARM.

VU l'arrêté préfectoral n°2008-64-14 du 04 mars 2008 prononçant la dissolution du SIVOM Ardèche Rhodanienne Méridionale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'ouvrir les crédits budgétaires ci-dessous pour reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement générés par cette dissolution et suivant la répartition indiquée à l'article 2 de l'arrêté préfectoral.

1°) Section d'investissement :

Prog	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
OFI	001	Résultat d'investissement reporté.	2 104,17	
OFI	021	Virement de la section de fonctionnement.		2 104,17
		TOTAL	2 104,17	2 104,17

2°) Section de fonctionnement :

Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
002	002	Excédent antérieur reporté		3 785,08
023	023	Virement à la section d'investissement.	2 104,17	

012	6455	Cotisation assurance décès personnel communal	1 680,91	
		TOTAL	3 785,08	3 785,08

Le Conseil Municipal charge son Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Alba la Romaine le 29 novembre 2010.

Pour Copie Conforme,
ALBA LA ROMAINE,
Le 30 novembre 2010
LE MAIRE
Pierre MAURIN.